

31 août 2010

10.154

**Interpellation du groupe PopVertsSol****Voumard, une liquidation inquiétante. Des méthodes inacceptables.**

Nous avons pris connaissance avec consternation de la liquidation de Voumard et des méthodes policières que Novellus, le nouveau propriétaire de cette entreprise familiale née dans le canton de Neuchâtel en 1939, s'est permis d'utiliser lors de la conférence de presse qu'il organisait pour annoncer la fermeture de l'entreprise sans la présence du syndicat UNIA. En liquidant Voumard, Novellus espère récupérer ses investissements, mais Voumard c'est aussi une compétence, des connaissances accumulées par des générations d'employé-e-s. C'est à elles et eux que l'entreprise doit sa valeur. On ne peut pas passer comme chat sur braise sur tant d'acquis. Inquiets aussi bien sur le fond que par la forme qu'a prise la fermeture définitive de cette entreprise historique de notre canton, nous interpellons le Conseil d'Etat pour poser quelques questions importantes:

- Que pense faire le Conseil d'Etat de la société Protectas, appelée à "protéger" une conférence de presse nullement menacée et qui s'est permis de molester les syndicalistes et les journalistes présents sur place? Comment entendez-vous mettre un holà aux débordements des sociétés de sécurité? Que comptez-vous faire, le cas échéant?
- Quels moyens le Conseil d'Etat compte-t-il utiliser pour prévenir des fermetures brutales d'entreprises? Quels moyens de rétorsion peut-il utiliser pour que les employeurs aient un prix à payer quand ils usent de telles méthodes?
- Quelles mesures le Conseil d'Etat est-il prêt à prendre pour que le syndicat et ses représentants puissent être présents dans les entreprises? Le cas Voumard pose une nouvelle fois la question de la liberté, en particulier de la liberté syndicale, indispensable pour informer et s'informer de manière à pouvoir négocier avec les patrons avant que des mesures irrémédiables ne soient unilatéralement décidées.
- Si Novellus, le nouveau propriétaire de Voumard, a bénéficié d'aides ou d'exonérations fiscales, comment le Conseil d'Etat compte-t-il récupérer l'argent détourné?
- Que compte faire le Conseil d'Etat aujourd'hui pour que les employé-e-s licenciés bénéficient d'un plan social de haut niveau qui compense un tant soit peu la perte de leur emploi.
- Comment le Conseil d'Etat peut-il aider les employé-e-s licenciés par Novellus à retrouver un emploi? Quels moyens est-il en l'occurrence prêt à engager?

**L'urgence est demandée.**

Signataires: M. Ebel, T. Buss, F. Jeandroz, G. Hirschy, L. Debrot, A. Shah, C. Dupraz, N. de Pury, C. Gehringer, V. Leimgruber, F. Konrad, V. Pantillon, T. El Kadiri, D. De la Reussille, D. Angst, T. Perret, P. Herrmann, T. Bregnard et C. Maeder-Milz.